

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

PRIX DES INSERTIONS.
Annonces... 20 c. la ligne.
Réclames... 30 c. —

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place. — Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

Le Propriétaire Gérant, AUG. ALLIEN.

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Étampes. — Imprimerie de AUG. ALLIEN.

PRIX DE L'ABONNEMENT
Un an..... 12 fr.
Six mois..... 7 fr.
2 fr. en sus, par la poste.
Un numéro du journal... 30 c

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

« La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1875, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la *Concorde de Seine-et-Oise* et le *Libéral de Seine-et-Oise*, — pour celui de Corbeil, dans le journal *L'abeille de Corbeil*, — pour celui d'Étampes, dans le journal *L'abeille*

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3,
Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

d'Étampes; — pour celui de Mantes, dans le *Journal judiciaire de Mantes*; — pour celui de Pontoise, dans l'*Echo Pontoisien*; — pour celui de Rambouillet, dans l'*Annuaire de Rambouillet*.

Heures du Chemin de fer. — Service d'Été à partir du 3 Mai 1875.

STATIONS	9			10			12			50			52			104			30			54			18			19			36			22			24			42			26			28			3		
	1	2	3	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.	1	2	3	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.	1	2	3	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.	1	2	3	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.	1	2	3	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.	1	2	3	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.	1	2	3	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.									
ORLÉANS D.	12	15	18	2	4	6	8	10	12	14	16	18	20	22	24	26	28	30	32	34	36	38	40	42	44	46	48	50	52	54	56	58	60	62	64	66	68	70	72	74	76	78	80	82	84						
TOURNAI	12	15	18	2	4	6	8	10	12	14	16	18	20	22	24	26	28	30	32	34	36	38	40	42	44	46	48	50	52	54	56	58	60	62	64	66	68	70	72	74	76	78	80	82	84						
ANGERVILLE	12	15	18	2	4	6	8	10	12	14	16	18	20	22	24	26	28	30	32	34	36	38	40	42	44	46	48	50	52	54	56	58	60	62	64	66	68	70	72	74	76	78	80	82	84						
ÉTAMPES	12	15	18	2	4	6	8	10	12	14	16	18	20	22	24	26	28	30	32	34	36	38	40	42	44	46	48	50	52	54	56	58	60	62	64	66	68	70	72	74	76	78	80	82	84						
ÉTRÉCHY	12	15	18	2	4	6	8	10	12	14	16	18	20	22	24	26	28	30	32	34	36	38	40	42	44	46	48	50	52	54	56	58	60	62	64	66	68	70	72	74	76	78	80	82	84						
CHAMARANDE	12	15	18	2	4	6	8	10	12	14	16	18	20	22	24	26	28	30	32	34	36	38	40	42	44	46	48	50	52	54	56	58	60	62	64	66	68	70	72	74	76	78	80	82	84						
LARRY	12	15	18	2	4	6	8	10	12	14	16	18	20	22	24	26	28	30	32	34	36	38	40	42	44	46	48	50	52	54	56	58	60	62	64	66	68	70	72	74	76	78	80	82	84						
BOURAY	12	15	18	2	4	6	8	10	12	14	16	18	20	22	24	26	28	30	32	34	36	38	40	42	44	46	48	50	52	54	56	58	60	62	64	66	68	70	72	74	76	78	80	82	84						
BRETAGNY	12	15	18	2	4	6	8	10	12	14	16	18	20	22	24	26	28	30	32	34	36	38	40	42	44	46	48	50	52	54	56	58	60	62	64	66	68	70	72	74	76	78	80	82	84						
PARIS. Arr.	12	15	18	2	4	6	8	10	12	14	16	18	20	22	24	26	28	30	32	34	36	38	40	42	44	46	48	50	52	54	56	58	60	62	64	66	68	70	72	74	76	78	80	82	84						

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 4,245 fr., versés par 8 déposants dont 2 nouveaux.

Il a été remboursé 5,777 fr. 50 c.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 5,428 fr., versés par 24 déposants dont 6 nouveaux. Il a été remboursé 1,408 fr.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 4,316 fr., versés par 10 déposants dont 6 nouveaux.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 1,840 fr., versés par 14 déposants dont 2 nouveaux. Il a été remboursé 4,854 fr. 50 c.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 403 fr., versés par 5 déposants. Il a été remboursé 400 fr.

Police correctionnelle.

Audience du 28 Avril 1875.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants :

JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

— MORSSET Marguerite-Pauline, 24 ans, née à Bazoches-lès-Gallerandes (Loiret), domestique, sans domicile fixe; 15 jours de prison et aux dépens, pour vagabondage.

— PICHARD Félicien-François, 46 ans, crieur public et commissionnaire, demeurant à Étampes; 45 jours de prison et aux dépens, pour coups et blessures volontaires.

— PINASSON Adois, 37 ans; — CASTELLIER François-Victor, 42 ans, carriers, demeurant à Maisse; Pinasson 10 jours de prison, Castellier 4 jours de prison et 46 fr. d'amende chacun, pour coups et blessures volontaires, et 5 fr. d'amende chacun, pour ivresse manifeste sur la voie publique et solidairement aux dépens.

Feuilleton de l'Abbeille

UN DRAME SOUS LA NEIGE

— Wer da? cria l'avant-garde prussienne. Deux coups de feu répondirent à ce laconique qui vint; les deux Allemands s'affaissèrent sur leurs chevaux, et ceux-ci, exercés de longue date, retournerent au trot vers le gros de la troupe.

— Malédiction, cria le capitaine Mulher, en entendant les deux détonations simultanées, nous sommes perdus! Au galop, sabre en main, cria-t-il à ses hommes; entourez cette voiture, en avant, et pas de quartier pour l'agresseur!

Les deux chevaux qui ramenaient les cadavres des éclaireurs arrivèrent.

— Voyez, ajouta l'officier des hussards bleus, deux des nôtres manquent déjà à l'appel, vengeons-les!

L'escorte s'élança à fond de train jusqu'à l'endroit où, sur la neige tombée, le sabot des chevaux avait marqué son empreinte; un feu nourri partit de tous les côtés à la fois; trois Allemands tombèrent pour ne plus se relever, cinq seulement restaient pour soutenir le choc.

En moins de temps que nous ne mettons à le raconter, plusieurs décharges nouvelles se succédèrent; deux hussards du Sleswig roulerent encore sur la neige; le capitaine Mulher s'arrachait les cheveux de désespoir.

Théâtre d'Étampes.

18 Avril: *L'École des Vieillards*, comédie en 5 actes, de C. DELAVIGNE.

25 Avril: *Une Famille en 1870-1871*, pièce en 5 actes, de M. COGNIER.

Quand nous sera-t-il donné de constater un succès simultané d'artistes et d'argent? — Bien osé serait celui qui prendrait l'engagement d'en fixer la date!

C'est en ces termes que, — navrés de l'indifférence du public, — nous entamions notre compte-rendu de deux des plus belles représentations de la saison: *une Chaine* et *Paul Forestier*. Nous avions de sérieuses raisons de douter, alors, on voudra bien les excuser aujourd'hui que le problème est résolu: — L'oiseau bleu a été déniché dimanche dernier!... Salle comble, — succès de pièce, — succès d'artistes!

Pour la première fois, peut-être, tout le monde a été satisfait; approbation générale de l'orchestre au cistre; hâtons-nous de reconnaître avec « tout le monde » que l'exécution « d'une Famille en 1870-1871 », a été irréprochable, malgré les difficultés nombreuses que présente toujours une grande pièce presque entièrement dialoguée.

Disons hautement que c'est là une belle et bonne œuvre de saison théâtrale; ajoutons que nous ne croyons pas nous trop avancer en nous faisant ici l'interprète du public pour remercier M. Léautaud, d'avoir si bien couronné son œuvre de patiente intelligence!

L'habile et savant directeur consentira-t-il à nous continuer ses bons offices pour la saison prochaine? — Sa nouvelle position de régisseur de la plus belle scène de Paris, nous pourrions dire du monde entier, le lui permettra-t-elle? — Espérons que ces questions seront résolues dans le sens affirmatif, c'est notre vœu le plus cher comme il doit être celui de tous les amis du théâtre, car eux aussi n'ont pas oublié que les douze représentations de l'année qui vient de finir, laissent bien loin derrière elles, comme choix et comme exécution, — ce que nous ont offert la plus part des précédentes directions.

Qui n'a pas conservé l'agréable souvenir du jeu énergique de M^{lle} Fayolle dans le rôle si peu sympathique de « Blanche de Chelles », du *Sphinx*? — Quel parti

— A moi; cria-t-il aux trois hommes qui lui restaient; que notre corps serve de rempart au dépôt qui nous a été confié.

— Rendez-vous, dit le chef des francs-tireurs, jeune homme de vingt-cinq à vingt-huit ans, à l'allure fière et résolue.

— Jamais! répondit l'officier prussien en déchargeant son revolver sur le commandant.

La balle passa à un millimètre de la tête du Français; plusieurs coups de feu suivirent de part et d'autre; tout à coup on entendit un cri perçant de l'intérieur de la voiture.

— Ecoutez, commandant, s'écria un des francs-tireurs, homme de soixante ans environ, à celui que venait d'ajuster et de manquer l'Allemand, écoutez, il y a un prisonnier dans cette voiture, une femme, peut-être, que ces sauvages emmènent, par force ou par ruse; allons, mes amis, du courage et sauvons la victime!

Pendant une minute encore, le combat fut des plus acharnés; ne prenant pas le temps de recharger leurs fusils, Français et Prussiens se battirent à l'arme blanche; les premiers ne cessèrent de gagner du terrain et de se rapprocher de la voiture, les seconds protégèrent celle-ci, mais déjà épuisés, presque vaincus. — Après de nombreuses, quoique assez légères blessures reçues des deux côtés, le commandant des francs-tireurs se dit qu'il fallait à tout prix en finir.

— Pour la dernière fois, rendez-vous! cria-t-il à l'officier prussien. Un coup de sabre, destiné à fendre la tête du chef français, mais que ce dernier para habilement, fut la réponse de l'Allemand.

Une seconde plus tard, le capitaine Mulher tombait

cette artiste n'a-t-elle pas tiré de la faible « Louise de Saint-Géran », d'*Une Chaine*? — Et « Léa de Clers », l'excentrique pupille de *Paul Forestier*: — Est-il un spectateur qui n'ait absous la coupable en faveur de l'interprète? — Enfin, et tout récemment, « Hortense Danville » n'a-t-elle pas conquis les braves de la salle entière, dans la magnifique comédie de Casimir Delavigne?

Mademoiselle Victoria, elle aussi, n'a-t-elle pas, — marqué son passage sur notre scène dans les rôles qu'elle y a joués? — Oscar, — Miss Mutton et l'Aïeule? Il nous faudrait, — pour ne pas sembler partial, — citer nominativement la phalange entière qui a contribué à nos plaisirs de l'hiver écoulé: talents mûrs, talents naissants, tous sont venus se fondre dans un ensemble remarquable, sous l'habile direction qui vient d'accomplir si heureusement la lourde tâche qu'elle avait bien voulu s'imposer en faveur du Théâtre d'Étampes.

La Fête de Bienfaisance du 17 mai.

Cette fête dont l'organisation est due à l'initiative de quelques personnes notables de la ville promet d'être brillante. Elle donnera à notre cité habituellement si calme un peu d'animation; elle est d'autant plus digne d'approbation que c'est un motif de bienfaisance qui préside à son exécution. La population entière des environs devra ce jour-là affluer dans nos murs, — elle voudra jouir du curieux spectacle que nous promet le programme. Faisons des vœux pour qu'un temps splendide favorise la cavalcade fantaisiste annoncée par l'affiche. Disons tout de suite que pour donner à la fête un intérêt plus puissant, pour lui donner une couleur locale plus accentuée, il eût peut-être été préférable que les organisateurs eussent adopté un sujet de cavalcade rappelant à la génération présente un des grands faits historiques qui se sont accomplis dans nos murs; les sujets ne manquent pas dans nos annales, et les cavalcades historiques ne sont pas chose nouvelle, elles rappellent les plus belles fêtes de la monarchie; autrefois, les rois à leur avènement faisaient une entrée solennelle dans leur capitale; lorsqu'ils allaient se faire sacrer à Reims, il n'y avait guère de cérémonie qui ne fût précédée ou suivie d'une cavalcade; c'était d'abord pour faire son entrée dans la ville du sacre: lorsque le roi n'était plus qu'à une petite

traversée de part en part; les francs-tireurs faisaient en même temps prisonniers les deux Prussiens survivants.

— Votre nom, demanda, non sans effort, Mulher au commandant des francs-tireurs, je veux l'emporter dans la tombe?

— Je m'appelle Maurice de Montclair, répondit le jeune homme, et ce brave, dont les années, autant que la neige de cette nuit, ont blanchi les cheveux, se nomme Robert de Vilneuse.

A ce nom, le moribond poussa un sourd râlement et ouvrit les yeux d'une façon démesurée, effroyable; pris d'un tremblement nerveux, il joignit fébrilement les mains et murmura: « Oh! justice de Dieu!... » — En achevant ces mots, le capitaine Mulher expira.

— Pauvre diable! ajouta Pierre Madrier, en guise d'oraison funèbre; quand je pense qu'il y a une heure, buvant mon vin, il était de si joyeuse humeur!

— A la voiture, maintenant! s'écria Maurice.

X

Sans perdre une minute, le baron de Vilneuse ouvrit, ou, pour parler plus exactement, arracha la porte de la voiture d'ambulance; grâce à la lumière d'une lanterne sourde qu'un des francs-tireurs portait sous ses vêtements, il aperçut aussitôt une jeune femme évanouie, ensanglantée. — Tirer un flacon de sels de sa cartouchière et la faire respirer à la blessée fut l'affaire d'un instant.

— Ciel! s'écria-t-il en apercevant le visage de la prisonnière: Eva!... ma fille entre les mains de ces Allemands damnés!...

distance de la ville, il trouva les troupes de sa maison rangées en bataille sur son passage, puis « cinquantehuit hommes de ladite ville de Reims, tous bien « montez et vestez d'habits gris, couverts de clinquant « d'or, les harnais de leurs chevaux accoustrez de « même sorte. »

Le prince entrant dans la ville apercevait « une es- « pièce de globe mouvant qui représentait un soleil, et « qui se partageait en deux à mesure que le Roi s'en « approchait, laissant voir un cœur parsemé de fleurs « de lys. Ce cœur s'ouvrait lorsque Sa Majesté en étoit « un peu plus près, dans lequel étoit enfermée une « jeune fille âgée d'environ dix ans qui, outre sa beauté « naturelle, étoit richement vêtue. Cette pucelle ayant « fait une profonde révérence, présentait les clefs de la « ville à Sa Majesté, en lui faisant un compliment, « dans le style de ce temps-là; en même temps elle se « retiroit sur son siège, et alors, par le moyen des « machines, le cœur et le soleil se fermoient. »

Ceci se passait sous Henri II; à l'entrée de Louis XIII, pour son sacre, à Reims.

« Sa Majesté passant sous le premier portail de ladite « ville rencontra une Nymphé bien vêtue, assise dans « un chariot azuré, semé de fleurs de lys, deux jeunes « garçons la conduisant: elle s'avança pour leur pré- « senter les clefs de la ville. »

Le jour du sacre le roi dépêchait quatre seigneurs et barons « pour aller en l'abbaye de Saint-Remy, re- « quérir l'abbé de venir et apporter en ladite église de « Notre-Dame de Reims la sainte Ampoule. »

Ces seigneurs et barons portaient avec leurs escuyers et gentils hommes, « chacun desquels portant devant « son maître et son seigneur sa bannière peinte et re- « marquable par ses armes, menans avec eux une hac- « quenée, sur laquelle sera porté et ramené ledit sieur « abbé, avec un poile de damas blanc à fleurs d'or qui « sera toujours sur ledit abbé, tant en allant qu'en re- « tournant, ledit poile porté par quatre religieux re- « vestus d'aubes blanches. »

Enfin le lendemain du sacre, nos rois avaient la coutume d'aller en cavalcade à Saint-Remy pour y entendre la messe. Dès le matin, les régiments des gardes françaises et suisses se mettaient en haie et occupaient les rues qui conduisaient du palais archiepiscopal à l'abbaye. Le roi partait sur les dix heures, suivi d'un nombreux et magnifique cortège.

Le pauvre père, si fort en face de la mitraille et du danger, se sentit faiblir sous le poids de ce coup inattendu. Sa fille était l'otage de l'ennemi! — Pour un moment, sa raison en parut troublée; ses yeux se voilèrent; il fut tombé, sans les francs-tireurs qui le reçurent dans leurs bras.

Ranimé par un cordial que Maurice lui fit prendre, Robert de Vilneuse s'approcha de son enfant et l'appela.

En entendant prononcer son nom, Eva tressaillit; ses yeux s'ouvrirent et cherchèrent de tous côtés; reconnaissant son père, un pâle sourire erra sur ses lèvres, son bras non blessé entoura le cou du vieillard qui sanglotait.

— Je puis mourir maintenant, s'écria-t-elle; je t'ai revu, mon bon père, je suis avec des Français, je suis près de mon bien-aimé Maurice.

— Aidez-moi, Maurice, reprit Robert de Vilneuse. Mes amis, ajouta-t-il en s'adressant à ceux qui l'entouraient, formez un brancard avec vos fusils pour y déposer mon enfant, et regagnons promptement Saint-Péray.

— Ma maison vous attend, dit l'hôtelier du *Grand-Vainqueur*, et mademoiselle de Vilneuse y recevra tous les soins que son état exige.

— Placez les morts dans cette voiture, emmenez-la, ainsi que les prisonniers, où vous savez, commanda Maurice à plusieurs de ses hommes; à la première tentative d'évasion, que ceux-ci soient passés par les armes, car s'ils regagnaient Châteaudun ou Orléans nous serions tous perdus.

Vingt minutes plus tard, Eva reposait sur un lit à l'hôtel du *Grand-Vainqueur*; l'un des francs-tireurs,

Après le sacre, lorsque le roi faisait son entrée dans la capitale, il y arrivait en grande pompe, et entouré d'un imposant cortège. Un des tableaux les plus admirés au musée de Versailles et qui passe pour le chef-d'œuvre du baron Gérard, nous représente le grand fait historique qui fonda la dynastie des Bourbons, l'entrée d'Henri IV à Paris, le 22 mars 1594.

Le mariage des membres de la famille royale ou l'entrevue du roi de France avec un souverain étranger étaient ordinairement l'occasion de grandes manifestations, de réjouissances dont chaque chevalier lutant de magnificence, venait avec sa troupe augmenter la pompe.

Tout le monde connaît dans notre histoire le célèbre camp du drap d'or, où eut lieu en 1520, l'entrevue de François I^{er} et de Charles-Quint, et où monarques et seigneurs déployèrent à l'envi une magnificence extraordinaire.

Dans les temps anciens, notre ville a dans plusieurs circonstances reçu la visite des rois de France; la plus récente croyons-nous, est celle que Louis XV accompagna du Dauphin, son fils, fit à Etampes au mois de février 1745, se rendant avec un nombreux cortège à la rencontre de Marie-Thérèse, infante d'Espagne, fiancée du Dauphin.

En écrivant ce qui précède nous n'avons pas entendu critiquer le programme adopté pour la fête, nous avons voulu seulement établir qu'il serait possible à Etampes, comme à Reims, comme à Chartres, de donner avec des ressources suffisantes une cavalcade historique.

Aussi nous faisons des vœux pour que la fête projetée attire un grand nombre de monde, et ait un plein succès.

Aux curieux, aux visiteurs et à tout le monde, nous dirons avec le poète boulanger, Jean Reboul :

Donnez, car de la mort l'inflexible fantôme
Ne vous laisse enporter, dans son fatal royaume,
Que vos crimes et vos vertus ;
Et parmi les vertus, l'aumône est la plus belle,
La plus belle des fleurs dont l'éclat étincelle
Sur la couronne des élus.

Donnez, afin qu'ayant parcouru la carrière,
Vous puissiez sans gémir regarder en arrière,
Et trouver moins amer le moment du trépas ;
Afin de ne pas voir l'espérance bannie,
Quand vos jours passeront devant votre agonie,
Que vous ne les maudissiez pas.

Donnez, afin que, même aux terrestres demeures,
Le ciel de ses bontés accompagne vos heures,
Et vous rende en tout triomphant ;
Afin qu'en vos sillons il sème l'abondance,
Et qu'il tienne les eaux de la fausse science,
Loin des lèvres de vos enfants.

Tablettes historiques d'Etampes.

15 AVRIL 1772.

Naissance à Etampes d'Etienne-Geoffroy-Saint-Hilaire.

Il fut successivement professeur au Jardin des Plantes, fit partie de la Commission scientifique attachée à l'expédition d'Egypte, reçut de Napoléon en 1807 une nouvelle mission pour visiter les collections d'histoire naturelle de l'Espagne et du Portugal, à son retour fut nommé de l'Académie des sciences, il fut, en 1809, appelé le premier à enseigner la Zoologie à la Faculté des sciences, enfin il fut nommé représentant d'Etampes à la Chambre des Cent-Jours.

Après une vie remplie d'actions généreuses et dévouées, Etienne-Geoffroy-Saint-Hilaire s'éteignit le 19 juin 1844.

23 AVRIL 1664.

Le Lieutenant général au bailliage d'Etampes, conformément à son ordonnance du 19 mars précédent, se transporte au Couvent des Capucins pour constater l'état des bâtiments du monastère. Les religieux refusèrent l'entrée de leur couvent.

chirurgien habile, s'empressa de sonder la plaie, qu'il reconnut assez grave, mais non mortelle.

Une heure se passa de la sorte, heure de crainte et d'angoisses pour tous ceux qui avaient pris part aux événements que nous venons de raconter. Le bruit de la lutte n'était-il point parvenu jusqu'à l'oreille des patrouilles allemandes? Celles-ci n'allaient-elles pas donner l'alarme, se diriger vers Saint-Péravy, et venger la défaite des leurs en incendiant le village? Éva, cause première de cette sanglante hécatombe, trouverait-elle grâce devant la fureur des cohortes ennemies? Rien n'était moins sûr que cette anberge hospitalière, son père le savait, et cette pensée n'était pas le moindre de ses tourments.

— Eh bien! demanda Robert avec anxiété au chirurgien, lorsque celui-ci eut terminé son premier pansement, quand notre chère blessée pourra-t-elle quitter cette bourgade?

— Je vous répondrai demain, ou plutôt dans la matinée, cher baron, répartit celui-ci, lorsque j'aurai visité de nouveau la profondeur de la plaie et fait l'extraction de la balle que mademoiselle de Vilneuse a reçue dans le bras gauche.

— Maintenant, où la cachet?

— A quelques kilomètres d'ici, ajouta Maurice, en pleine forêt de Génigny; il y a au petit village de Rosières une maison isolée dont je connais particulièrement les habitants; cette demeure sera un sûr asile pour mademoiselle de Vilneuse et je puis assurer à l'avance à mon brave compagnon d'armes que ceux qui l'habitent seront heureux de le lui offrir.

— Merci, mon ami, répliqua le père d'Éva en ser-

5 FLORÉAL AN II (24 AVRIL 1794).

Dans la liste des districts, tribunaux, etc., « qui expriment leurs félicitations à la Convention nationale, sur l'anéantissement de la conspiration qui a menacé un instant la liberté, » nous trouvons le tribunal du district d'Etampes.

MÊME JOUR.

« Une députation de la commune de Chalo-la-Raison, district d'Etampes, assure la Convention nationale de son inviolable attachement, de son dévouement et de son entière obéissance aux lois, et l'invite à rester à son poste; elle offre, pour les défenseurs de la patrie, de nombreux effets d'habillement. »

La Convention admet la députation aux honneurs de la séance.

25 AVRIL 1864.

Le clergé de la ville d'Etampes notifie aux religieux Capucins en lad. ville un acte par lequel il déclare s'opposer à ce que lesd. religieux transfèrent leur couvent du faubourg Evezard dans l'intérieur de la ville.

P. M.

— On avait annoncé, il y a quelque temps, la découverte de manuscrits inédits de Bossuet et de M^{lle} de La Vallière. Le National confirme cette nouvelle qui avait été mise en doute :

« Les manuscrits, aujourd'hui dans les mains du colonel Fervel, proviennent de la famille de Bassompierre et ont été introduits d'abord au couvent des carmélites de Meaux par la descendante du maréchal de Bassompierre, religieuse à ce couvent; puis ils furent apportés au couvent de Nancy par M^{lle} de Bassompierre quand elle quitta Meaux pour Nancy, et légués par elle à cette communauté. La supérieure des carmélites de Nancy est la sœur du colonel Fervel. Femme très-lettrée, elle comprit la valeur du trésor qu'elle possédait, et parla à son frère avec admiration des œuvres de l'Aigle de Meaux. Le colonel Fervel les étudia à son tour en se faisant aider par un de ses amis très-versé dans la connaissance des œuvres de Bossuet.

« Les résultats de leurs recherches furent les suivants : Les manuscrits contiennent des morceaux entièrement inédits, tels que des lettres de Bossuet à M^{lle} de La Vallière, relatives à sa conversion, puis des compléments d'œuvres dont jusqu'à ce jour on ne connaissait que des parties.

« Enfin, le colonel Fervel possède un manuscrit de M^{lle} de La Vallière, intitulé : *Gémissements*, et faisant suite aux morceaux qu'elle écrivit lors de sa conversion. Cet ouvrage est, paraît-il, aussi remarquable par l'élévation des pensées que par le charme du style. Il ne reste plus au colonel Fervel qu'à trouver un éditeur. Chose singulière! c'est déjà le colonel Fervel qui, quand il était chef du génie à Meaux, a retrouvé le tombeau de Bossuet. »

L'Arbre renversé.

Roi du vallon, antique peuplier,
Qu'est devenu l'honneur de ton feuillage?
Où sont tes verts rameaux jadis chargés d'ombrage?
Pourquoi n'entends-je plus frémit ton front altier
Sous l'aile du zéphyr volage?
Tu naquis sur ces bords : ce paisible ruisseau
Qui baigne la rive voisine
Du libre tribut de son eau
Nourrissait ta verdure, abreuvait ta racine;
Et bientôt dans les airs où ton ombre domine,
Ta tête enorgueillie avait fui son berceau.
Prêt à bâtir son nid, l'industriel oiseau
A ton branchage aimait à se suspendre;
Et quand l'Aurore, au visage riant,
De ses premiers rayons colorait l'Orient,
A la voix de l'Amour fidèles à se rendre
Les filles du hameau, par mille chants légers

rant affectueusement la main du jeune homme; j'accepte. Mais nous sera-t-il possible d'attendre jusque-là? chaque minute de retard me semble une éternité.

La nuitée se passa mieux qu'on ne l'avait cru d'abord; personne ne se douta à Saint-Péravy de la scène sanglante de la nuit précédente, le bruit du canon et même du fusil s'entendant à chaque instant du jour et de la nuit depuis plus de deux mois. Vers midi, deux autres hussards bleus, venant de Châteaudun, traversèrent le village à franc-étrier. Où allaient-ils? Aux renseignements sans doute, la dépêche promise par le capitaine Mullier, à son arrivée à Orléans, ayant fait défaut, on le comprend sans peine. La petite troupe des francs-tireurs, campée à quelque distance, au fond d'un ravin abrité par un houquet de bois, après avoir enterré les morts, gardait à vue les deux prisonniers faits pendant la lutte, en attendant que les chefs eussent statué sur leur sort; une caverne taillée dans l'anfractuosité d'un rocher servait de refuge à tous.

La balle extraite assez facilement des chairs, Éva oublia ses douleurs aiguës pour ne songer qu'à la joie de se retrouver près des êtres qu'elle aimait le plus au monde. Le départ resta fixé pour la nuit suivante. Vers onze heures, on plaça des matelas dans une voiture; l'intéressante malade y fut déposée avec les plus grandes précautions; Robert de Vilneuse et Maurice partirent avec elle pour la maisonnette dont le matin même on avait parlé.

Au moment du départ, M. de Montclair reçut un pli cacheté que lui apportait un des francs-tireurs.

— Est-ce une bonne nouvelle? demanda le père d'Éva.

Sous ton feuillage appelant leurs bergers,
De peur de les manquer, aimaient mieux les attendre.
Sous ton ombre discrète, et loin des yeux jaloux,
Les amants du canton se donnaient rendez-vous.
Si souvent tu les vis et gémir et se plaindre,
Quelquefois espérer, quelquefois aussi craindre,
Muet témoin de leurs brûlants soupirs

De tes voiles obscurs tu couvrais leurs plaisirs.
Le moissonneur brûlé, que le hâle importune,
Implorant à midi la fraîcheur du sommeil,
Sous tes rameaux touffus, à l'abri du soleil,
Oubliait quelque temps sa pénible infortune,
Et retournait joyeux, courbé sur ses moissons
Lier les gerbes d'or au milieu des chansons.
Le feu du ciel, hélas! a frappé ta verdure :
Bientôt le bûcheron, la cognée à la main,
Du tonnerre ennemi consumera l'injure.
Adieu ton diadème et ton front si hautain ;
Adieu des rameaux l'agréable murmure :
Adieu surtout, adieu, ces chiffres enlacés,
Sur ton écorce, en vain, par les amours tracés.
Encor quelques instants, et tu vas disparaître ;
Tu meurs, et pour ne plus renaître!...
Déjà gisent épars tes membres dispersés ;
Hélas ! et de ta tête altière
L'orgueil humilié roule dans la poussière !
L'oiseau, sur tes débris, vole sans s'arrêter.
Les bergers, en passant, soigneux de l'éviter,
Ne viennent plus chanter sous ton ombrage.
La seule tourterelle, au funèbre ramage,
Veuve de sa compagne, aime, dans sa douleur,
A s'unir à ton deuil, en pleurant son veuvage.
De ses accents plaintifs la pieuse lenteur
Est prolongée au loin par l'écho du rivage.
Moi-même, en rappelant ton antique splendeur,
Un deuil silencieux vient attrister mon cœur,
Et j'entends, de ton tronc, une voix qui me crie :
« Tout périt, tout s'éteint; qu'est-ce donc que la vie? »
J.-B. LALANNE.

Au moment où l'Assemblée va se réunir, plusieurs de nos lecteurs voudront sans doute lire un grand journal de Paris. L'Opinion Nationale, réorganisée par un groupe nombreux de députés républicains, est le plus complet et le plus varié des journaux parisiens. C'est le seul journal républicain qui publie tous les jours le compte-rendu analytique des séances de l'Assemblée nationale. — L'Opinion Nationale est en vente dans toutes les gares de chemins de fer.

AVIS.

L'ouverture de l'Etablissement de Bains de la Société du Gaz est ajournée à deux ou trois jours.

Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 26 Avril. — COUPEAU Albert-Alexandre, rue Damoise, 1^{er}. — 26. REBIFFÉ Berthe-Etienne, rue de Chauffour, 44.

PUBLICATION DE MARIAGE.

Entre : HOCBON, Victor-Albert, 24 ans, dessinateur en papier peint, rue de Charenton, 177, à Paris; et D^{lle} MARCHAND Zoé Célestine, 18 ans, lingère, rue Basse-de-la-Foulerie, 25.

DÉCÈS.

Du 25 Avril. — PETIT Rosalie, 35 ans, femme Marchaudon, rue d'Enfer, 2. — 29. SOTTIF André, rentier, 75 ans, cloître Notre-Dame, 2. — 29. TOURNEVILLE Adéline-Julie, 9 ans, rue du Haut-Pavé, 28. — 30. LEVAYER Charles-Didier, rentier, 80 ans, rue Sainte-Croix, 24.

Pour les articles et faits non signés : A. G. ALLEN.

— Lisez, mon ami, répondit Maurice en lui passant la lettre. Celle-ci contenait ce qui suit :

« Commandant,

« Profitant d'un instant d'inattention, les deux premiers sont emparés d'une arme et ont fait feu sur nous; un des nôtres a été grièvement blessé. « Suivant vos ordres, les deux Allemands ont été fusillés. »

XI

Huit mois se sont écoulés depuis le drame terrible que nous venons de raconter. La guerre a pris fin, mais ses traces maudites sont loin d'avoir disparu. Là où naguère régnaient la joie et l'abondance, on ne rencontre plus que les larmes et la misère; le deuil est non-seulement dans les cœurs, mais aussi sur les vêtements. La mort n'a épargné personne et sous mille formes diverses elle a frappé tous les âges sans pitié ni merci.

Écrasée par la plus formidable invasion que l'histoire ait enregistrée, la France a dû subir les exigences inouïes du vainqueur. Partout on commence à se rendre un compte exact de la situation; elle est grave, si non désespérée, et ce n'est pas trop de tout son sang-froid pour envisager de face notre immense infortune.

L'été est revenu; les arbres séculaires du parc de Moléans ont revêtu leur verdoyante parure; sur la branche mobile des buissons, les rouges-gorges chantent leurs amours; la fleur des jardins embaume l'air de ses émanations parfumées. A la bise glaciale des

COMPAGNIE DE RIO TINTO

SOCIÉTÉ ANGLAISE (LIMITED)

AU CAPITAL SOCIAL DE £ 2,250,000

CE QUI EQUIVAUT A 56,250,000 FRANCS

(Gisements de cuivre les plus riches du monde).

ÉMISSION

DE 50,000 OBLIGATIONS HYPOTHÉCAIRES

de 500 francs ou 20 livres sterling chacune

Portant intérêt annuel de 35 fr. payables à Paris

ou à Londres, les 1^{er} juillet et 1^{er} janvier, remboursables au pair en 19 ans par tirages semestriels.

PRIX D'ÉMISSION : 417 FR. 50 C.

(Jouissance du 1^{er} Janvier 1875)

PAYABLES COMME SUIT :

50 fr.	en souscrivant.....	50 fr.
50 »	à la répartition.....	50 »
100 »	du 5 au 10 juin 1875.....	100 »
117 50	du 5 au 10 juillet, moins le coupon au 1 ^{er} juillet, 47 50... 100 »	
100 »	du 5 au 10 août 1875.....	100 »
117 fr. 50	Soit net à verser.....	400 fr.

L'intérêt de 35 francs représente un revenu de 8 3/4 0/0 du prix d'émission, sans la prime de remboursement.

A la répartition ou à l'échéance des termes, les souscripteurs pourront anticiper, sous escompte de 5 0/0 l'an, les versements non échus. Ceux qui libéreront leurs titres à la répartition, n'auront à payer qu'une somme nette de 411 25 par obligation, et toucheront 17 50 le 1^{er} juillet 1875.

La répartition se fera proportionnellement.

L'admission à la cote officielle de la Bourse de Paris sera demandée dès la clôture de la souscription.

GARANTIES

Le service des obligations est spécialement garanti par une hypothèque générale sur tous les biens de la C^{ie}, notamment sur les Mines de Rio Tinto, le Chemin de fer de Rio Tinto à Huelva, et le Môle à Huelva, sauf, en ce qui concerne les Mines, le privilège de vendeur cédé par le Gouvernement Espagnol aux porteurs de la Dette 3 0/0 Extérieure et garantissant une annuité de £ 476,000 pendant 20 ans.

Les obligations en souscription font partie des cent mille que la C^{ie} est autorisée à créer et auxquelles ces garanties sont applicables.

(Copie de l'acte constatant l'hypothèque déposée au Crédit Industriel et Commercial).

REVENUS ET CHARGES DE LA COMPAGNIE

Lorsque le chemin de fer destiné à l'exploitation sera terminé (vers le mois d'août prochain), les revenus nets de la C^{ie} seront d'environ 21 millions de francs par an, en face de charges n'atteignant pas 7 millions de francs. (Les gisements dépassent, d'après les ingénieurs les plus compétents, 200 millions de tonnes).

PAIEMENT DES COUPONS — AMORTISSEMENT

Les Coupons d'intérêt et les obligations sorties aux tirages semestriels sont payables à PARIS, à la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, et à LONDRES, en livres sterling, au change fixe de 25 fr.

Les tirages auront lieu publiquement à Paris, au siège de la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, les 1^{er} juin et 1^{er} décembre de chaque année, à partir de 1876.

Le remboursement des obligations sorties se fera aux époques du paiement des coupons : la C^{ie} se réserve le droit d'anticiper à toute époque le remboursement au pair.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Le Mercredi 5 Mai 1875

A Paris, à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, 72, rue de la Victoire, et dans ses bureaux de quartier.

A Londres, chez MM. MATHESON et C^{ie}.

Un intérêt égal à celui produit par le titre sera dû sur les versements en retard, à compter du 1^{er} jour de leur échéance. Les souscripteurs en retard pourront être déchus 15 jours après un avis au Journal officiel.

jours d'hiver a succédé la tiède brise printanière; un soleil ardent dore les moissons; la nature, indifférente aux douleurs humaines, a repris comme autrefois son air de fête; les fleurs, hélas! croissent sur les tombeaux!

Sur la vaste pelouse qui s'étend en avant du château se tient un groupe de personnages que nous connaissons : Éva, guérie de sa blessure, Robert de Vilneuse, Maurice de Montclair, et l'excellente douairière de Junel qui ne quitte pas des yeux sa nièce, qu'elle a crue perdue pour jamais, et qu'il y a trois mois son frère lui a ramenée.

— Ainsi donc, mon cher Maurice, demande au jeune homme le père d'Éva, l'insurrection est bien vaincue?

— Voici la dépêche qui l'annonce, répondit M. de Montclair en plaçant un journal sous les yeux du baron.

« L'armée est complètement maîtresse de Paris; les quartiers de Belleville et de Ménilmontant, dernier rempart des troupes de la Commune, ont été repris hier dans la soirée; le drapeau national flotte sur tous nos édifices. »

— Dieu soit loué, murmura la comtesse de Junel, et puisse cette guerre civile être la dernière!

Maurice ouvrit un journal allemand qu'un domestique venait de lui remettre.

— Tiens! s'écria-t-il, voilà certainement un très-curieux entrefilet!

— Lisez vite, dit Éva avec une certaine anxiété.

— Voici, ajouta l'ex-commandant des francs-tireurs; soyez donc tout oreilles :

« Au nombre des pertes les plus regrettables que l'armée allemande a éprouvées pendant la glorieuse

Les Millionnaires DE PARIS

Cette œuvre palpitante d'intérêt, due à la plume de MM. OCTAVE FÉRÉ et EUGÈNE MORET, que publie actuellement l'Opinion Nationale, est appelée à un succès des plus éclatants. Les ABONNÉS NOUVEAUX ont droit à recevoir gratuitement tout ce qui a paru de cet important roman. ABONNEMENTS : 16 fr. par trimestre. Adresser les mandats à l'administration, 5, rue Coghéron, Paris.

AVIS TRÈS-IMPORTANT

La guérison de la phthisie pulmonaire, de la bronchite chronique, de l'anémie, pauvreté du sang, du catarrhe pulmonaire, de la consouption et de l'épuisement prématurés, est une vérité acquise à la science : le remède le plus efficace entre tous ceux employés jusqu'à ce jour pour combattre ces affections de poitrine, et sans contredit la FARINE MEXICAINE, DEL DOCTOR BENITO DEL RIO Cet aliment délicieux convient à tous les tempéraments. D'un goût agréable et d'une digestion facile, la FARINE MEXICAINE se recommande aux convalescents, aux vieillards et aux enfants faibles ou à ceux dont la croissance a été trop rapide.

100,000 guérisons constatées en 10 ans.

Se méfier des contrefaçons, exiger la signature du DOCTOR BENITO DEL RIO et du Propagateur R. BARBERIN, de Tarare.

La FARINE MEXICAINE se trouve à Etampes, à St Basile, rue St-Jacques et rue Ste-Croix, près le chemin de fer, chez M. Pasquier, négociant. Epicerie de choix et magasin spécial pour Chausures. 52-20

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison ABEL PILON, de Paris. 52-20

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

ANNONCES.

(1) RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

Suivant acte fait au greffe du Tribunal civil d'Etampes, le onze février mil huit cent soixante-quinze, M. Louis RIQUOIS, demeurant à Etampes, rue Sainte-Croix, a déclaré qu'ayant cessé ses fonctions de greffier près la Justice de paix des ville et canton d'Etampes, il était dans l'intention de retirer du Trésor public le cautionnement par lui versé en cette qualité. 3

(2) TRIBUNAL DE COMMERCE D'ETAMPES.

Faillite de COURTOT née CAQUET.

SYNDICAT.

Messieurs les créanciers présumés de la faillite de la dame Courtot née CAQUET, ancienne modiste à Etampes, sont invités, conformément à l'article 462 du Code de commerce, à se trouver au Palais-de-Justice, à Etampes, le Mercredi 12 Mai mil huit cent soixante-quinze,

« guerre qui vient de finir, il faut compter celle du capitaine des hussards bleus von Rubner, assassiné pendant une nuit de janvier 1871, dans un château des environs de Châteaudun où il faisait étape avec quelques hommes d'escorte. L'assassin, qui le croirait jamais, était une jeune fille de vingt ans à peine ! « Malgré son extrême jeunesse, la coupable, arrêtée sur-le-champ, a été conduite le jour même à Châteaudun d'abord et à Orléans ensuite. Vingt-quatre heures plus tard, mademoiselle de V..... était passée par les armes. »

Chacun ne put s'empêcher de sourire, en entendant le tragique dénouement inventé par le journaliste allemand.

— C'est ainsi qu'on écrit l'histoire sur les bords de la Sprée ! ajouta Maurice.

— Le procédé est très-ingénieux, en vérité, répartit Robert de Vilneuse ; de cette façon on exalte le sentiment national. Cela dispense d'avouer que la prisonnière a pu s'échapper et que tous ceux qui s'étaient faits ses geôliers ont mordu la poussière.

— Qu'en dites-vous, chère et bien-aimée Éva ? demanda le jeune homme en se rapprochant de mademoiselle de Vilneuse.

— Les morts ne parlent pas, vous le savez bien, Maurice, répondit celle-ci en donnant la main à son fiancé qui s'empressa d'y déposer le plus tendre des baisers.

— Que faites-vous donc, cher baron, reprit M. de Mondair en regardant le père d'Éva occupé à écrire au crayon sur une feuille de son carnet.

neuf heures du matin, à l'effet de donner leur avis tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination des syndics définitifs.

Le Greffier en chef du Tribunal, L. PAILLARD.

(3) Etude de M^e CHENU, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n^o 100.

PURGE LÉGALE.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra, Suivant exploit du ministère de Caudel, huissier à Etampes, en date du trente avril mil huit cent soixante-quinze, enregistré ;

Il a été,

A la requête de Madame Françoise-Zoé GANTIN, rentière, demeurant à Lyon, place Bellecour, n^o 22, veuve de M^e Noël Louis-Albin GENEVOIS, en son vivant juge au Tribunal civil de Grenoble,

Pour laquelle domicile est élu à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 100, en l'étude de M^e Chenu, avoué, y demeurant ;

Notifié et laissé copie à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal civil de première instance siégeant à Etampes, en son parquet sis au Palais de Justice de ladite ville ;

De l'expédition signée, scellée et enregistrée, d'un acte fait au greffe dudit Tribunal, le vingt mars mil huit cent soixante-quinze, enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe, par M^e Chenu, avoué, de la copie collationnée, dressée par lui et enregistrée, d'un contrat passé devant M^e Hautefeuille et M^e Daveluy, notaires à Etampes, le dix huit février mil huit cent soixante-quinze, enregistré, contenant vente par madame Marie-Anne-Eugénie Picot, veuve de M. Robert-Michel Fouquier, demeurant à Paris, rue Taitbout, numéro 85, à madame veuve Genevois, sus-nommée, ce qui a été accepté pour elle par M. Joseph François-Sophie-Gabriel Compagny de Courvières, capitaine commandant au douzième régiment de chasseurs à cheval, demeurant à Rouen, et résédant en ce moment à Paris, rue du Faubourg Saint Honoré, numéro 178, de :

1^o D'un grand pavillon construit dans le jardin, comprenant, au rez-de-chaussée auquel on arrive par un perron, vestibule, salon et salle à manger ; au premier étage, deux chambres à feu, deux chambres froides et un cabinet ; dans les combles, cinq pièces mansardées et cabinets ; sous ce bâtiment étage en sous-sol, divisé en grande cuisine avec laverie et garde-manger ; serre et cellier.

2^o D'une grande travée de bâtiment en arrière du précédent, divisé en habitation et communs, comprenant, au rez-de-chaussée, lavoir sur les rivières, lieux d'aisances, buanderie ayant servi de cuisine, laiterie dans laquelle est une source d'eau-vive, salle de billard, remise à quatre voitures, une grange de cinq espaces, sellerie, écurie pour cinq chevaux, logements du garde et du jardinier, poulailler avec basse-cour et petite cour à fumier.

Au premier étage auquel on arrive par l'escalier, une bibliothèque servant de salon, quatre chambres avec cabinets, au-dessus des communs-deux chambres de domestiques, dans les combles grande pièce mansardée et grenier.

3^o Cour derrière ces bâtiments, abreuvoir et vivier établis en pierres, devant pare planté de beaux arbres, pelouses et massifs, culture potagère et espaliers de vigne, le tout s'étendant entre la route et la rivière de la Juine qui traverse la propriété, et est bordé d'un côté par la chaussée d'Auvers ; cette partie a une contenance d'un hectare deux ares.

4^o Au-delà de la rivière, un potager planté d'espaliers et d'arbres fruitiers.

— Je réponds au gazetier si bien renseigné.

— Quoi ! vous écrivez à Berlin ?

— Non, mais à un journaliste de Paris, de mes amis, qui se fera le plus grand plaisir d'insérer les dix lignes suivantes, lesquelles seront lues assurément au-delà du Rhin :

« On annonce le très-prochain mariage de M. le comte de Montclair (qui a si vaillamment combattu pour son pays comme commandant de francs-tireurs, pendant la guerre) avec mademoiselle Éva de Vilneuse. »

« Mademoiselle de Vilneuse, on se le rappelle, est la jeune héroïne qui, lâchement attaquée par un officier prussien au château de Moléans, quelques semaines après la bataille de Châteaudun, brûla la cervelle au misérable qui violait le toit de son père, à ce moment « devant l'ennemi, et osa s'attaquer à son honneur. »

Éva et Maurice entourèrent affectueusement le baron de Vilneuse.

— Oh ! merci ! s'écria le jeune homme en serrant la main du châtelain. Comment reconnaîtrai-je jamais le bonheur si prochain dont je vous serai redevable ?

— En rendant heureuse votre femme, mon cher Maurice, et en inspirant un jour à vos enfants, avec la crainte de Dieu, l'amour de la patrie.

Un mois plus tard, Maurice et Éva se juraient au pied des autels un éternel amour !

SOPHONYME LOUDIER.

FIN.

Deuxièmement. — Une pièce de pré garnie de plantations, au-delà de la rivière de Juine, traversée par une autre petite rivière appelée la Juire.

Troisièmement. — Un petit bois dit le Bois Bouraine, bordant les prés ; les conteneances du potager, des prés et de ce bois sont d'environ cinq hectares cinquante-cinq ares trente-huit centiares.

Quatrièmement. — 1^o Les bois dits de la Barre, séparés du précédent par un chemin, d'une contenance de vingt-quatre hectares quarante huit ares trente-cinq centiares ; la contenance totale de la propriété est de trente-un hectares trois ares soixante-treize centiares.

2^o Cinquante-trois ares soixante-huit centiares de friche, lieu dit les Roches, terroir de Morigny, section A, numéros 463, 464, 465, 466 et 467 du cadastre.

3^o Quatre-vingt-six ares soixante-neuf centiares de pré, au lieu dit les Crouis, terroir de Morigny-Champigny.

4^o Et quarante-trois ares vingt-deux centiares de terre et bois, sis au terroir de Morigny, champier des Roches, section A, numéros 456 à 461.

Moyennant, outre les charges, la somme de quatre-vingt-dix mille francs de prix principal.

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur de la République, que les anciens propriétaires des immeubles vendus sont, outre la vendeuse :

Adèle Eugénie Fouquier, veuve de Jacques-Etienne Séguin ; — Robert-Michel Fouquier ; — Victor Reboulh de Veyrac, et Louise-Françoise Vallet de Lubriat ; — Henri Fournier, et Prudence-Aimée-Christine Dulong ; — Mademoiselle Victorine-Félicité Brunel ; — Armand-Eugène Desrois du Roure ; — Nicolas-Cyrille Béchu, et Victoire-Emélie Hamony ; — Christophe-Nicolas Brichard, et Marie-Françoise Chaniot ; — Marie-Françoise Forest, veuve de Simon Page ; — Louis-Nicolas Béchu ; — Catiennne Houdry, veuve de Nicolas Lamoureux ; — Marie-Anne-Joseph Lamoureux, veuve de Louis Béchu ; — ledit Louis Béchu ; — Dufresne de Saint-Léon ; — Thomas Pillas, et Marie-Françoise-Henriette Guestay ; — Nicolas-François Mollien, et Adèle-Rosalie Colard du Tilleul, son épouse ; — Louis Robert, et Cécile Mardon, son épouse ; — Charles Bouraine, et Alexandrine-Honoré Hennequin d'Ecqueville ; — Pierre-François Pagès, et Marie-Antoinette Pagès ; — Marie-Anne-Geneviève Pagès, veuve de Julien Bonnofoy de Mal ; — héritiers et représentants de Marie-Madeleine Jamet, veuve en premières noces de François Fontaine, et épouse en secondes noces de Gabriel Godin ; — Elisabeth-Françoise Bouvard de Fourqueux, marquise de Balivière, veuve de Benjamin-Pierre-Aimé-Théodore Lecornu, comte de Balivière ; — Marie-Antoinette-Elisabeth Lecornu de Balivière, épouse Félix-René Chabenoit de Bonnetil ; — Marie-Anne-Antoinette Lecornu de Balivière, épouse Henry-Raymond comte de Monteynard ; — Marie-Bernardine Louise Lecornu de Balivière, épouse de M. le comte de Guitaut-Comminges. — Adélaïde-Agnès-Elisabeth Bouvard, veuve Étienne Maynon-d'Inva ; — Vincent-Michel Maynon, de Farcheville ; — Vincent Maynon ; — Hospice d'Etampes ; — héritiers Baron ; — Marie-Madeleine Parizot, veuve de Nicolas Baron ; — Charles-Alexis Baron et Charles-Antoine-Nicolas Baron ; — Charles-Nicolas Hochereau, et Catherine-Françoise Baron ; — Nicolas-Jacques Baron, — Louise-Julie-Hermanne Arripelle, épouse de Jean Alexis Girault ; — Alphonsine-Julie Arripelle, épouse de Augustin-Eugène Godard ; — Aglaé-Louise-Hubertine Arripelle, épouse de Henri Potom ; — Jean-Pierre-Charles Arripelle, et Victoire-Euphémie Bouchère ; — Charles Arripelle, et Marie Rose Lubin.

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour cause d'hypothèque légale, n'étant pas connus de la requérante, elle serait publier ladite notification conformément à l'avis du Conseil d'Etat du premier juin mil huit cent sept.

Pour extrait,

Signé, CHENU.

Etude de M^e PAULIN-LAURENS, avoué à Etampes, Rue Sainte-Croix, n^o 19.

VENTE SUR LICITATION

Entre Majeurs et Mineurs, En l'étude et par le ministère de M^e HAUTEFEUILLE, Notaire à Etampes, commis à cet effet,

DE

1^o QUINZE ACTIONS DES CHEMINS DE FER DE L'EST

2^o DEUX OBLIGATIONS DE L'EMPRUNT OTTOMAN, 1860

3^o CINQ ACTIONS DES CHEMINS DE FER PORTUGAIS

4^o ET DOUZE OBLIGATIONS DES CHEMINS DE FER ROMAINS

EN UN SEUL LOT.

L'Adjudication aura lieu le Lundi 31 Mai

mil huit cent soixante-quinze,

Heure de midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que :

En vertu d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de première instance de l'arrondissement d'Etampes, le treize avril mil huit cent soixante-quinze, enregistré et signifié ;

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence, de :

1^o M. Louis-François CAILLETTE, grainetier, demeurant à Etampes, rue du Perray, numéro 53 ;

2^o M. Phileas Louis CAILLETTE, jardinier, demeurant à Boulogne (Seine), quai du Hallage ;

3^o Madame Marie-Honorine-Hortense FLEURY, épouse de M. Constant-Joseph BILLARD, vigneron, avec lequel elle demeure à Boesses (Loiret), et de ce dernier pour l'assister et l'autoriser ;

4^o M. Arthénur-Désiré FLEURY, sculpteur, demeurant à Paris, rue Ducoëdic, numéro 33 ;

Ayant pour avoué constitué M^e Paulin-Laurens ;

En présence ou eux dûment appelés, de :

1^o Madame Thérèse-Angélique Jonannet, sans profession, demeurant à Pithiviers, rue de la Ribellerie, veuve de M. Louis-Pierre dit Phileas Caillette, — en sa qualité de tutrice naturelle et légale de Vincelas-Prospère Caillette, Adolphe-Amable Caillette, et Gustave-Léon Caillette, ses trois enfants mineurs ;

2^o Madame Marie-Louise Barret, limonadière, demeurant à Montbrison, rue Tupinerie, numéro 26, veuve de M. Louis-Désiré Fleury, en sa qualité de tutrice naturelle et légale des demoiselles Antoinette-Joséphine Fleury et Louise Fleury, ses deux enfants mineurs ;

Ayant pour avoué constitué M^e Chenu ;

Et encore en présence ou eux dûment appelés, de :

1^o M. François Caillette, ancien meunier, propriétaire, demeurant à Courcelles, place du Bourg, en sa qualité de subrogé tuteur des trois mineurs Caillette, ci-dessus nommés ;

2^o M. Étienne Gontard, ex-avoué, rentier, demeurant à Saint-Sixte, canton de Boen, arrondissement de Montbrison (Loire), au nom et comme subrogé tuteur des deux mineurs Fleury, ci-dessus nommés ;

Procédé, le Lundi trente un Mai mil huit cent soixante-quinze, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M^e Hautefeuille, notaire à Etampes, commis à cet effet, à l'adjudication publique des différentes valeurs mobilières ci-après désignées, dépendant de la succession de madame Marie-Louise-Victoire Legendre, en son vivant rentière, demeurant à Etampes, rue du Perray, numéro 54, veuve de M. Louis-Nicolas Prost.

DÉSIGNATION :

Lot unique.

1^o. — Quinze Actions des chemins de fer de l'Est, portant les numéros 348155 à 348169 inclusivement ;

2^o. — Deux Obligations de l'Emprunt Ottoman, 1860, portant les numéros 28317 et 28348 ;

3^o. — Cinq Actions des chemins de fer Portugais, portant les numéros 53421, 53422, 65697, 65698 et 65699 ;

4^o. — Et douze Obligations des chemins de fer Romains, portant les numéros 296784 à 296795 ;

Ces différentes valeurs qui ont été soustraites à madame veuve Prost ou perdues par elle, dans le courant de décembre mil huit cent soixante-deux, et pour lesquelles il a été pris des mesures conservatoires qui seront indiquées au cahier des charges, seront adjugées, en un seul lot, aux risques et périls de l'acquéreur, avec les coupons et dividendes qui peuvent être dus, sur la mise à prix de six mille francs, ci 6,000 fr.

S'adresser pour les renseignements :

à Etampes,

A M^e PAULIN-LAURENS, avoué poursuivant la vente, rue Sainte-Croix, numéro 19 ;

A M^e CHENU, avoué présent à la vente, rue Saint-Jacques, numéro 100 ;

A M^e HAUTEFEUILLE, notaire, rue Saint-Jacques, numéro 84, dépositaire du cahier des charges.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le premier mai mil huit cent soixante-quinze.

Signé, Ch. PAULIN LAURENS.

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le 1^{er} mai mil huit cent soixante-quinze, folio 442 recto, case 3 Reçu un franc quatre-vingt huit centimes deux décimes compris.

Signé : DELZANGLES.

Etude de M^e ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

A VENDRE

Aux enchères publiques,

Par suite de saisie,

Le Dimanche 2 Mai 1875, à 3 heures de l'après midi,

à ETAMPES, ROUTE DE BOURDAN, n^o 12,

Par le ministère de M^e ROBERT,

Commissaire-priseur de l'arrondissement d'Etampes.

Environ dix mille kilogrammes

D'ENGRAIS ORGANIQUE

En un ou plusieurs lots.

AU COMPTANT.

VENTE MOBILIÈRE

Par suite du décès de Madame veuve DARDON,

à ETAMPES, IMPASSE DE L'ÉGLISE SAINT-GILLES,

Le Mercredi 5 Mai 1875, à deux heures,

Par le ministère de M^e ROBERT,

Commissaire-priseur à Etampes.

Consistant en :

Couchettes, Armoire, Commode, Chaises, Tables, Literie, Linge, Garde-robe, Horloge, Montre, Batterie de cuisine, et autres objets.

AU COMPTANT.

Dix centimes par franc en sus des prix.

Etude de M^e CHENU, avoué à Etampes,
Rue Saint-Jacques, n^o 100.

**VENTE
SUR LICITATION.**
Par le ministère de M^e HAUTEFEUILLE, notaire à Etampes,
Commissaire à cet effet,
Le Dimanche 2 Mai 1875, heure de midi,
EN LA MAISON D'ÉCOLE DE BOUVILLE,
D'UNE
MAISON
Sise à Bouville, Grande-Rue,
ET DE
100 PIÈCES DE TERRE, BOIS ET JARDIN
Sises aux terroirs de Bouville, Orveau sous-
Bouville et Morigny.
Et le Dimanche 9 Mai 1875, heure de midi,
EN LA MAISON D'ÉCOLE DE VILLENEUVE-SUR-AUVERS,
DE
30 PIÈCES DE TERRE & BOIS
Sises aux terroirs de Villeneuve-sur-Auvers,
Auvers, Boissy-le-Cuté et Cerny,
EN 131 LOTS.
Le tout dépendant de la succession de M^{me} VÉRON-LALANDE,
de Bouville.

S'adresser pour les renseignements :
A Etampes,
A M^e CHENU, avoué poursuivant, rue St-Jacques,
numéro 400;
A M^e BOUVARD, avoué co-licitant, rue Saint-
Jacques, numéro 5;
A M^e HAUTEFEUILLE, notaire, rue Saint-Jacques,
numéro 81, dépositaire du cahier des charges et des
titres de propriété;
Et sur les lieux. 3-2

Etude de M^e Cn. GIBIER, notaire à Malesherbes
(Loiret).

A LOUER
Pour entrer en jouissance au 22 Avril 1875,
LA FERME
DE LA
MAISON DES CHAMPS
Commune de Malesherbes,
Sur la route d'Etampes, à 3 kil. de la gare de Malesherbes.

Composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation
rebâti à neuf depuis quinze ans, et de 130 hectares de
terres labourables presque d'un seul tenant, autour de
la ferme, avec deux hectares de pré.
S'adresser à M^e CH. Gibier, notaire à Males-
herbes. 3-1

**A LOUER
A L'AMIABLE.**
Pour entrer en jouissance le 7 Novembre 1875,
LE
MOULIN DE MÉZIÈRES
Sur la rivière d'Yerres,
Cinq paires de meules, avec sa prisee bourgeoise et
son outillage en parfait état, le tout situé commune
d'Yerres, canton de Boissy-Saint-Léger (Seine-et-Oise).
S'adresser, pour tous renseignements :
A Brunoy (Seine-et-Oise), à M^e PIROLLE, no-
taire. 6-2

**A LOUER
BELLE FERME**
de 54 hectares,
d'un seul tenant,
Située dans l'arrondissement de Pontoise.
Terres d'excellente qualité.
S'adresser, pour les renseignements :
A M^e GENDROT, notaire à Pontoise. 6-4

A VENDRE
Tous les BOIS sans réserve
EXISTANT
sur 60 hectares de plateau du grand parc de Marcoussis
(Seine-et-Oise),
En l'étude de M^e BLANCHARD,
Notaire audit Marcoussis,
Le Lundi 10 Mai 1875, à 2 heures de relevée
Environ **5000 Chènes** gros et moyens,
Et 4000 stères de Taillis et Branchages.
M^e Blanchard recevra, les 9 et 10 mai, les proposi-
tions qui lui seront faites pour l'entreprise du défriche-
ment de ce parc.

A VENDRE
ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT :
1^o. — Une **Scie verticale**, en très-bon état,
avec chariot et ses scies.
2^o. — Une **Scie circulaire**, table en fonte et
chariot.
3^o. — Une **Scie circulaire**, table en bois.
4^o. — Une **Scie à ruban**, de Perrin, table en
bois.
Le tout à vendre pour 5,000 fr.
S'adresser à M. RABOURDIN, à Lépine (par Bou-
ray), Seine-et-Oise. 6-6

Société des Caves du Médoc
BORDEAUX
Articles recommandés :
1^o Une barrique de 225 à 228 litres vin rouge, bon
Médoc 1872, pour 125 fr.
2^o Une barrique de 225 à 228 litres, excellent vin
rouge Listrac-Médoc 1870, pour 200 fr.
Le tout rendu franco de port et de congé à la gare la
plus rapprochée du domicile de l'acheteur, valeur à 90
jours, avec la faculté de laisser la marchandise à l'ar-
rivée si elle ne convient par. Les deux articles s'expé-
dient ensemble ou séparément.
Ecrire à J.-J. MAROT et FILS, directeurs de la So-
ciété des Caves du Médoc, à Bordeaux. 10-4

Je garantis
la destruction complète des **Puces et Punaises**,
sans toucher à aucun meuble. J'en-
voie la boîte, 200 grammes, **Poudre Infernale**,
franco, avec notice, contre 1 fr. 75 c.
timbre-poste ou mandat. S'adresser à M. J.-B. MOAY,
négociant breveté s. g. d. g., à Mousseaux par Tour-
coing (Nord). — *Même adresse.* Envoi gratis et franco
de la circulaire concernant la fabrication en moins de
deux heures de bières économiques. Vin à 16 c. le li-
tre, liqueurs, etc. Economie garantie 80 0/0 sur prix
d'achat. 4-4

Saison d'été 1875.
MAISON COLLIN

Place Notre-Dame, n^{os} 19 et 21.
VÊTEMENTS TOUT FAITS POUR HOMMES & POUR ENFANTS
ainsi que de **Première Communion.**
GRAND CHOIX DE DRAPERIES HAUTE NOUVEAUTÉ
Pour vêtements sur mesure.
NOUVEAUTÉS POUR ROBES — CONFECTIONS — CHALES
SOIERIES — TOILES — CALICOTS, ETC.
Comptoir spécial de Deuil.

VERITABLE
JUS DE BIFTECK
Du Docteur X. ROUSSEL
ALIMENTATION RECONSTITUANTE
Des Convalescents, des Vieillards, des Opérés, des Femmes, des Nourrices et des
Enfants débilités.
Le Jus de Bifteck se prend immédiatement avant ou après le repas, à la dose
d'un petit verre à liqueur pour les adultes, et d'une cuillerée pour les enfants.
Prix du flacon : **3 fr. 50 cent.**
A ÉTAMPES, chez M. DELISLE, pharmacien. 52-5

IMPRIMERIE DE AUG. ALLIEN, RUE DU PONT-QUESSNEAUX, 3,
Etampes, Seine-et-Oise.
Anches, circulaires, lettres de faire part, billets de décès, factures,
cartes de visites, etc., etc.

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION
Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois.
CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL
ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris
EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE
DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus com-
plet de tous les atlas. 90 *
— Grande carte de France, montée sur toile
en rouleau pour bureaux. 25 *
MICHELET (J.). Histoire de France et de la
Révolution. 23 vol. in-8°. 138 *
DARSTÉ, grand prix Gobert en 1867 et 1868.
Nouvelle Histoire de France, 8 forts volumes
in-8°. 72 *
Histoire de France populaire et contemporaine,
avec les légendes historiques, par M. Duruy, 8 vo-
lumes illustrés. 60 *
Histoire de la Révolution française, par Lacret-
telle, 8 vol. in-8°. 40 *
Histoire des Français, par Lavallée. Magnifique
édition de bibliothèque, 8 vol. in-8°. 45 *
Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun
fils, 3 volumes in-8°, gravures sur acier et colo-
riées, broché. 80 *
Le Vieil N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis,
2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gra-
vures sur acier. 90 *
La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré,
édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 *
LAROUSSE. Grand Dictionnaire universel de
XIX^e siècle, 15 volumes. 600 *
(80 francs par mois.)
Dictionnaire de la conversation, 16 volumes
grand in-8°. 200 *
Dictionnaire français illustré, par Dupuy de
Vorepierre, 4 vol. in-4°, avec 20,000 gravures.
Prix, broché, 85 fr., et relié en 2 vol. 100 *

Grand Dictionnaire de la langue française, par
Littré, 4 vol. in-4°. 100 *
Relié. 125 *
Grand Dictionnaire d'histoire naturelle, par
d'Orbigny, nouvelle édition considérablement aug-
mentée, 23 vol. et 300 pl. color. en 3 vol. 400 *
Arts complémentaires, par Hanguard-Maugé, 4 vol.
in-4°, chèque. 600 *
Art pour tous, par C. Sauvageot, 12 vol. car-
tonnés. 360 *
Dictionnaire et armoiries, par Lissard,
125 planches. 125 *
Chimie générale appliquée aux arts et à l'in-
dustrie, par Berthelot, 7 vol. in-8°. 50 *
VELEZIEU et BREMY. Traité de chimie gé-
nérale analytique, industrielle et agricole, 7 vol.
gr. in-8°. 120 *
BALZAC. Dernière édition complète, nouvelle et
définitive, publiée par Michel Lévy frères, 24 vol.
in-8°. 180 *
Pantheon des illustrations françaises au XIX^e
siècle. Chaque volume relié, doré, se vend sépa-
rément. 100 *
Le volume se compose de 40 portraits, biogra-
phies et autographies.
Des Quiches. Grand Dictionnaire de G. Doré,
302 planches, 2 vol. gr. in-folio. 160 *
DANTE. Fautes, 1 vol. illustré par G. Doré. 100 *
— Purgatoire et Paradis, 1 vol. in-folio,
60 planches. 100 *
Les jardins. Splendide édition Mame, 1 vol.
in-folio. Grand prix de l'Exposition. 100 *
Les grandes usines, par Turgan, 10 vol. in-4°,
avec gravures. 120 *

CRÉDIT MUSICAL
Fourniture immédiate de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris :
Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Opéras-Comiques et Opérettes, Morceaux
détachés d'Opéras, Musique vocale, Musique d'ensemble, Musique pour tous les
instruments; Musique religieuse, Musique militaire, etc.
La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un
morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc.
Envoi franco des Catalogues
Comprenant les grands Ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers
et le Catalogue spécial de Musique.

L'URBAINE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES A PRIMES FIXES SUR LA VIE

CAPITAL DE GARANTIE : VINGT MILLIONS

Assurances de Capitaux payables après Décès, avec participation de cinquante pour
cent dans les bénéfices. — Cette Assurance a pour objet la constitution ou l'augmentation du patrimoine de la
famille.

Assurances Mixtes, avec participation de cinquante pour cent dans les bénéfices. Le capital garanti
est payable à l'assuré lui-même, s'il vit au jour de l'échéance de son contrat, ou à ses ayants-droit immédiate-
ment, s'il meurt pendant le cours de l'assurance.

Rentes Viagères aux taux les plus avantageux, immédiates ou différées, sur une ou plusieurs têtes.
(Arrangements payables sans frais dans toutes les principales villes de France.)

Achats de Nues-Propriétés et d'Usufruits.

S'adresser, à Paris, au Siège social, 8, rue Le Peletier;
Et à ÉTAMPES, à M. CANTINIAU, agent principal de la Compagnie, rue Darnatal, n^o 18. 3-2

L'URBAINE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE, LA Foudre,

L'EXPLOSION DU GAZ ET DES APPAREILS A VAPEUR.

Autorisée par Ordonnance du 4 Mars 1838 et par Décrets des 26 Décembre 1849 et 24 Décembre 1857,

ÉTABLIE A PARIS, RUE LE PELETIER, N^o 8.

S'adresser :

A PARIS, au siège de la Compagnie, rue Le Peletier, n^o 8;
A ÉTAMPES, à M. CANTINIAU, agent principal de la Compagnie, rue Darnatal, n^o 18. 3-3

Certifié conforme aux exemplaires distribués
aux abonnés par l'imprimeur soussigné.
Etampes, le 1^{er} Mai 1875.

Fu pour la légalisation de la signature de M. AUG. ALLIEN,
apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes.
Etampes, le 1^{er} Mai 1875.

Enregistré pour l'annonce n^o Folio
Reçu franc et centimes, décimes compris.
A Etampes, le 1875.

Bulletin commercial.

MARCHÉ d'Etampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
24 Avril 1875.	fr. c.	24 Avril 1875.	fr. c.	24 Avril 1875.	fr. c.
Froment, 1 ^{re} q.	19 71	Blé-froment	19 34	Blé élite	18 25
Froment, 2 ^e q.	18 52	Blé-boulangier	16 67	Blé marchand	17 00
Méteil, 1 ^{re} q.	15 65	Méteil	15 67	Blé champart	16 00
Méteil, 2 ^e q.	14 36	Seigle nouv.	12 34	Méteil moyen	15 00
Seigle	12 47	Orge	12 00	Méteil	13 75
Escourgeon	13 97	Escourgeon	11 34	Seigle	12 75
Orge	12 17	Avoine	10 00	Orge	12 50
Avoine	11 66			Avoine	11 90

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 24 au 30 Avril 1875.

DÉNOMINATION.	Samedi 24	Lundi 26	Mardi 27	Mercredi 28	Jeudi 29	Vendredi 30
Rente 5 0/0	103 40	103 30	103 50	103 35	103 42	103 35
— 4 1/2 0/0	92 80	92 50	92 50	92 50	92 65	92 75
— 3 0/0	64 07	63 95	64 15	63 80	63 95	63 90